

**DURÉE**

13 jours (soit 104 heures)  
8h / jour (8h45-12h30/13h30-17h45)

**PRIX**

3 000€ HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Chefs d'entreprise
- Responsables techniques
- Techniciens de bureau d'étude des entreprises du bâtiment
- Chefs de chantier
- Conducteur de travaux
- Principales de copropriété
- Syndics immobilier
- Promoteurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobilier
- Bailleurs sociaux

**PRÉREQUIS**

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités
- Maîtrise de la langue française

**PÉDAGOGIE**

Alternance d'exposés, de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

- QCM d'évaluation des connaissances
- Questionnaire de satisfaction
- Evaluation et mise en situation professionnelles

**RESPONSABLE CONTENTIEUX TRAVAUX ET SINISTRES**

Formacodes : 22254 - 22206 - 22273 - 41006 - 42101 - 22237 - 22278

**OBJECTIFS**

- Cerner les rôles, missions et responsabilités des différents acteurs concernés (travaux, immobilier, gestion...)
- Maîtriser les régimes de garanties des travaux de bâtiment
- Connaître les conséquences juridiques et financières des litiges
- Adopter une procédure de contentieux
- Acquérir les réflexes préventifs en cas de réclamation
- Gérer les contentieux et litiges ayant pour origine un sinistre, un désordre, un dommage, une malfaçon ou encore une non-conformité

**PROGRAMME**

- Les fondamentaux du droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1jour
- Les fondamentaux du droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1jour
- Les fondamentaux du droit de la construction utiles à l'expert - 1jour
- Réception des travaux - 1jour
- Assurances en construction et habitat - 2 jours
- Pathologies de la construction - 5 jours
- Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1jour
- Réunion d'expertise - 1jour

**VALIDATION**

Sous réserve d'assiduité à la formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

- une attestation de fin de formation
- une attestation de compétences « RESPONSABLE CONTENTIEUX TRAVAUX ET SINISTRES »

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

**SUR DEMANDE, DÉPLOIEMENT DE NOS FORMATIONS AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE (INTRA-ENTREPRISE) PARTOUT EN FRANCE.**

